

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... *TOULOUSE*

Dénomination : A.C.M TRANSPORT TP

n° de gestion : 2007B02243

n° d'identification : 498 410 018

n° de dépôt : A2012/001947

Date du dépôt : 01/02/2012

Pièce : acte sous seing privé du 01/12/2011



1519621



1519621

ACTE DE CESSIONS DE PARTS

Les soussignés :

1° **M.MACCARIO Bernard**, demeurant 3 Chemin de Papus Apt 131 31100 TOULOUSE,

D'une part, ci-après, « Le cédant »,

2° **M. SAINT MARTORY Cédric**, demeurant 21, rue Claude Nougaro 31 470 SAINT LYS,

D'autre part, ci-après « Le cessionnaire »,

Lesquels, après avoir rappelé :

Que **M.MACCARIO Bernard** est associé de la société A.C.M TRANSPORT TP, SARL au capital de 15000 €, siège social : 21, rue Claude Nougaro 31 470 SAINT LYS, RCS Toulouse 498 410 018,

Qu'il détient 125 parts de 30 € nominal chacune, sur les 500 parts composant le capital social,

Que lesdites parts sont représentatives de son apport en numéraire effectué lors de la constitution de la société.

Que lesdites parts ne sont représentées par aucun titre.

Sont convenus ce qui suit :

Cession

Le cédant cède, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire qui accepte 45 parts sur les 125 parts visées ci-dessus, numérotées de 81 à 125

Les parts cédées seront la propriété du cessionnaire à compter de **ce jour** ; il aura seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées et obligé par toutes les clauses des statuts dont une copie certifiée conforme par la gérance lui a été remise.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 1 350 €. Lequel prix a été payé comptant, ce jour, par le cessionnaire au cédant, qui le reconnaît et en donne quittance.

MB

2007

Enregistrement

Le cédant déclare que la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés.

En outre, la possession des parts cédées ne confère ni en droit ni en fait la jouissance de droits immobiliers.

Publicité

La présente cession sera rendue opposable à la société dans les conditions prévues par la loi . Elle sera opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et, en outre, dépôt de deux originaux en annexe au registre du commerce .

Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge du cessionnaire.

De plus, la société n'est pas à prédominance immobilière.

Le montant de l'abattement s'élève à 2 070 €, calculé comme suit :

Parts cédées 45 / 500 parts au total X 23 000 € = 2 070 €

Fait à SAINT LYS, le 1^{er} décembre 2011
en 5 originaux .

Enregistré à : S.I.E. DE TOULOUSE SUD EST
Le 26/12/2011 Bordereau n°2011/2 040 Case n°32
Enregistrement : 25 €
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
Le Contrôleur

Pénalités :

Ext 14724

MB
Mecani

PC21